

Flibustiers mulâtres, nègres libres et esclaves de l'expédition de Carthagène payés à Paris en 1697

Pierre Bardin

La Flibuste !!! Nom magique, évocateur de toute une épopée pleine de fureur, de grandeur, de sauvagerie, dans laquelle des hommes, boucaniers, flibustiers, unis par des règles égalitaires, quelles que soient leurs origines ou leur couleur, couraient sus à l'Espagnol, s'emparant des navires transportant en Espagne les richesses tirées de l'Amérique ou ruinant leurs places fortes comme Maracaïbo, Campêche ou encore Carthagène, cette dernière expédition voulue par Versailles.

Avant tout, précisons qu'il ne faut pas confondre les flibustiers ou les corsaires, lesquels recevaient des « lettres de course » signées par le Roi, avec les pirates agissant pour leur propre compte en toute illégalité, parfois les mêmes selon le sens du vent et de leurs intérêts. Le pavillon noir à tête de mort (le Jolly Roger) ou rouge (sans merci) prenant la place, à la dunette, du pavillon royal fleurdelisé.

On ne peut évoquer la flibuste sans nommer le lieu emblématique de cette République égalitaire, dont le nom résume à lui seul toute cette épopée : l'Île de la Tortue !!!

Venons-en à Carthagène. Versailles décida de monter une expédition contre les possessions espagnoles en Amérique. L'escadre armée à Brest fut placée sous le commandement du baron de Pointis.

L'historien Funck-Brentano pourra écrire : « *Ainsi des armateurs commanditaient des braves gens qui devaient aller se faire tuer pour leur procurer des bénéfices importants. Le pillage et les déprédations escomptés étaient mis en action. Les souscripteurs se précipitèrent en si grand nombre que l'on fut obligé d'en refuser* ».

Chef d'escadre, le baron de Pointis, de son vrai nom Jean-Bernard Louis Desjean, s'empressa de prendre contact avec Jean Baptiste Ducasse, pour lors gouverneur de Saint Domingue, lui demandant de recruter le plus grand nombre possible de flibustiers, de boucaniers et d'habitants. Celui-ci, chef réputé et estimé, rassembla tant à Saint Domingue qu'à la Tortue 1 600 flibustiers parmi lesquels 200 nègres. Le 6 janvier 1697 une escadre composée de sept vaisseaux de guerre, onze frégates, ainsi que des flûtes, brigantins, brûlots, etc. sortait de la rade de Brest et arrivait sans encombre à Saint Domingue. Comme on peut l'imaginer les relations ne furent pas cordiales entre les « Frères de la Côte » et la rigueur militaire, très autoritaire, de Pointis.

Le gouverneur Ducasse, grand marin, capitaine très écouté, avait proposé d'attaquer Santo Domingo, capitale des possessions espagnoles, ce que refusa Pointis qui préféra se diriger vers Carthagène, entrepôt d'immenses richesses. On ne peut ici raconter ce que fut cette expédition, dans laquelle les flibustiers jouèrent un rôle capital et en furent bien mal récompensés ; ce qui n'est pas à l'honneur de Pointis.

Avec l'escadre venue de France, vinrent naviguer de concert 8 vaisseaux flibustiers, 3 portant les compagnies d'habitants, et 2 portant les compagnies de nègres. Ceux-ci étaient placés sous le commandement du sieur Paty, en réalité Joseph de Paty ou Dupaty. On mit à la voile du Petit Goave, le 2 avril. Cette formidable armada de plus de 29 voiles fut en vue de Carthagène le 12 avril ; le 3 mai, après de violents combats, le gouverneur espagnol, voyant les flibustiers, à la tête desquels se trouvait Ducasse, planter le drapeau de France sur la ville, décida de se rendre après avoir obtenu les honneurs de la guerre.

C'est à Paris que nous allons retrouver le 1^{er} novembre 1697 Jean Joseph de Paty, major pour le Roi de l'île de la Tortue et côte de Saint Domingue, demeurant au Cap Français, logé à l'hôtel Saint François rue de l'Hirondelle.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ce jour-là il se rend avant midi chez le notaire Robillard, pour donner procuration à M. Gabriel Apoil, ancien conseiller du Roy, trésorier payeur des rentes de l'hôtel de Ville, « auquel il donne pouvoir de, pour lui et en son nom, recevoir de Messieurs les gardes du Trésor Royal, trésoriers généraux de la marine, toutes les sommes dernières et autres choses qui lui sont et seront ci-après dues, soit pour appointements, pensions, gratifications, remboursement d'avances pour le service du Roi en ladite qualité de Major ; ou en celles qu'il pourra ci-après avoir, et pour quelques autres causes et occasions qui ont pu être les mêmes pour envoyer des marchandises en Europe, lettres et billets de change, et notamment ce qui lui appartient et doit revenir pour le service rendu par trois esclaves nègres qui lui appartiennent, nommés Nicolas, François et Joseph Paty pour avoir assisté comme flibustiers habitants en la côte de St Domingue à l'expédition de Cartagène sous les ordres de Mrs de Pointy et Ducasse, du tout donner quittances et décharges. Faire pour y parvenir les soumissions, affirmations, poursuites, contraintes et diligences, donner ces mainlevées et consentements, opposer, plaider, appeler, élire domicile, faire ce qu'il jugera à propos sans que la présente procuration puisse être argüée de surannation. Ledit S^r constituant entendant qu'elle subsiste jusqu'à révocation attendu l'éloignement... Fait et passé à Paris en l'étude le premier jour de novembre mil six cent quatre vingt dix sept avant midi » A signé : Paty

Le même jour, étant eux aussi à Paris dans cet hôtel Saint François, rue de l'Hirondelle, se présentent Gabriel Foüet, mulâtre, Scipion, nègre libre et François Mine, nègre libre, demeurant habituellement au Cap Français, qui constituent pour leur procureur Mr Jean Joseph du Paty, major pour le Roi de l'Isle de la Tortue et côte de Saint Domingue « auquel ils donnent pouvoir de recevoir de qui il appartiendra les sommes des dernières et autres choses dues pour avoir assisté et servi comme flibustiers et habitants de la côte de St Domingue à l'expédition de Cartagène sous les ordres de Messieurs de Pointy et Ducasse, en donner les quittances et les charges nécessaires pour y parvenir, les poursuites et diligences qu'il conviendra... faire tout ce que le sieur procureur jugera à propos. Lequel sieur Dupaty par ses présentes a constitué pour procureur de ses constituantes Mr Gabriel Apoil, ancien conseiller du Roi, payeur des rentes de l'Hôtel de cette ville, auquel il donne les mêmes pouvoirs qu'ils leur ont donnés par ladite procuration pour faire et en vertu d'icelle et des présentes tout ce qu'il estimera nécessaire. Fait et passé à Paris en l'Hôtel Saint François le premier jour de novembre mil six cent quatre vingt dix sept. Le dit sieur Dupaty a signé, les autres ont déclaré ne savoir ni lire ni signer. » Paty

A la lecture de ces procurations, on pourrait penser que les flibustiers noirs auraient reçu un traitement différent des autres « Frères de la Côte ». Il n'en est rien. Ce furent tous les flibustiers qui furent lésés lors du partage après la reddition de Carthagène. En effet, bien que le succès de l'entreprise ait été l'œuvre des flibustiers, Mr de Pointis décida qu'il leur serait versé 40 000 écus sur un contrat de près de 2 millions. Devant le scandale, Ducasse revenu à Saint Domingue fit partir pour Versailles Galiffet, gouverneur de l'île de Sainte Croix, qui obtint réparation. Les actionnaires de l'expédition furent condamnés à verser 1 million 400 mille livres aux flibustiers. Ce qui fut fait avec quelques retards d'où les procurations comme celles ci-dessus.

Il n'est pas inutile de préciser que le partage du butin se faisait à égalité de part, suivant un règlement très complet (comme la prise en compte des blessures) établi avant chaque campagne, et qui se nommait une « Chasse Partie ».

Les flibustiers noirs restèrent-ils à Paris ? Ceux nommés par Dupaty « comme lui appartenant » sont retournés dans l'île mais étaient-ils dans la capitale ? Quant aux trois autres leur sort n'est pas connu. Etant libres, ils pouvaient rester en France ou repartir. On peut penser que Gabriel Foüet, mulâtre, et François Mine prirent goût à la vie dans le

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

royaume et s'engagèrent dans un régiment où leurs états de service furent sans doute appréciés. Ceci n'est qu'une hypothèse. Quant au troisième, Scipion, il est probable que le Scipion nègre qui commande les milices de couleur au Port de Paix et celui présent à Paris à l'Hôtel Saint François sont un seul et même personnage.

Minutier Central – CARAN – MC/ET/XCIX/346 – Notaire Robillard.

Les principaux protagonistes cités figurent dans « La partie française de l'Île de Saint Domingue » de Moreau de Saint-Méry. Société française d'histoire d'Outre-Mer. Paris 1984

Sur cette épopée de la Flibuste, on lira avec intérêt, deux ouvrages de référence :

- Histoire des Aventuriers, Flibustiers qui se sont signalés dans les Indes, contenant ce qu'ils y ont fait de remarquable. Avec la vie, les mœurs, et les coutumes des boucaniers et des habitants... par Alexandre OEXMELIN, chirurgien de la flibuste, qui en fut un acteur. La première édition française parue en 1686, une seconde en 1688, enfin la troisième en 1699. Oexmelin participa à l'expédition de Carthagène. Nous avons relu celle publiée en 1931 par Bertrand Guégan et rééditée par « Les Pas de Mercure ». Sylvie Messinger, rue de l'Abbé Grégoire – Paris 6^{ème}.
- L'île de la Tortue, Boucaniers et Flibustiers de Frantz Funck-Brentano, Tallandier – Paris 1979.

NDLR

Voir aussi :

- L'amiral Du Casse, l'élévation d'un Gascon sous Louis XIV, Philippe Hrodej, Librairie de l'Inde, 1999. La référence de la seconde procuration est donnée en note (584), à propos des esclaves combattants, dans les rangs de la flibuste ou pas.

Il s'agit bien du sieur de PATY et non DUPATY. Aucun rapport avec la famille domingoise Dupaty de Clam. Voir GHC 118, septembre 1999, p. 2635, la réponse de Philippe Gautret à la question 99-97 Mercier du Paty. Voir aussi GHC 119, octobre 1999, p. 2637, une réponse en NDLR à la question 99-144 avec le texte de l'index de Moreau de Saint Méry sur Jean Joseph de Paty et GHC 115, mai 1999, p. 2530, synthèse, par Philippe Gautret, de la Généalogie de Paty par Pierre Meller.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)